



Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2018

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Catherine PARISOT, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC

Absents, excusés : Géraldine BRUYERE

Animateur de séance : Sandrine BARRAUD

Secrétaire de séance : Annie VOUILLON

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) reçu par les professionnels de santé qui avaient présenté le dossier émettant un avis favorable au projet de maison de santé pluridisciplinaire de MATOUR.

Il informe également l'assemblée du soutien de la présidente du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) indispensable à la demande de subvention dans le cadre de la DST (Dotation de Soutien à l'investissement).

➤ **CART**

Jean THOREUX informe l'assemblée des modifications induites par la découverte des réseaux électriques haute tension passant sous le bâtiment.

Une transformation du projet de terrasse devra être envisagée.

Le conseil municipal décide d'attendre les nouvelles propositions et leurs conséquences financière avant de décider définitivement des suites à donner.

➤ **Vente consorts BARAULT**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du cabinet "médiane expert" chargé de la vente de la maison issue de l'indivision BARAULT ainsi que des lots de terrain.

Il présente la demande de Mme et M. Thierry GAUTHIER pour procéder à l'acquisition d'un lot supplémentaire.

Le Maire rappelle au conseil son accord pour vendre à Mme M. GAUTHIER le terrain situé en dessous de la maison, au tarif qui sera déterminé pour les 4 lots.

Le conseil municipal décide :

- de confirmer à Mme et M. GAUTHIER par le biais du cabinet "médiane expert" son accord pour la vente du pavillon ainsi que du terrain situé en dessous de la maison ;
- que, pour les 3 autres lots, les demandes qui pourraient être faites par d'autres acquéreurs seraient privilégiés, le but de cette opération étant de permettre des constructions nouvelles ;
- que, dans l'hypothèse où il n'y aurait aucune demande lorsque les terrains seront à la vente, l'offre de Mme et M. Thierry GAUTHIER serait acceptée.

➤ **Lotissement "La Prasle 3"**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder aux travaux d'aménage des divers réseaux (voirie - assainissement eaux pluviales et eaux usées - tranchées eau potable - réseau téléphone ...) au nouveau lotissement dit de "la Prasle n° 3".

Il propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre au géomètre chargé des travaux de bornage afin de réaliser des économies substantielles en regroupant les interventions et en coordonnant les diverses entreprises.

Il présente un devis.

Le conseil municipal décide :

- de retenir le devis estimatif du cabinet "MONIN-CORNIAU-MARETEAU-GELIN, géomètres experts associés
- de ne pas retenir l'option de suivi des travaux qui sera effectuée par Jean THOREUX et le cabinet "médiane expert"
- que les prestations retenues sont les suivantes:

Désignation	Montant
Réunion préparatoire et de coordination avec les différents intervenants : Commune, ENEDIS, société Secundo.	250.00
Etablissement du projet détaillé (PRO) : plan des travaux et estimatif.	700.00
Etablissement du dossier de Consultation des Entreprises (DCE.)	800.00
Assistance pour la passation du (des) Contrat(s) de Travaux (A.C.T.) (analyse des offres, rédaction du rapport - Ordres de Service).	300.00
Assistance aux Opérations de Réception des travaux (A.O.R.)	200.00
Montant H.T. (€)	2 250.00
T.V.A. (20 %)	450.00
Montant T.T.C (€)	2 700.00

- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier le devis.

Personnel

➤ Questions diverses

Annie VOUILLON informe l'assemblée du recrutement de deux agents à la base de loisirs du Paluet :

- M. Rodolph MARTIN embauché en CCD de 8 mois à raison de 35/35^{ème} comme gestionnaire du site du Paluet
- Mme Elodie JOGUET-RECORDON embauchée en CDD de 9 mois à raison de 28/35^{ème} comme gestionnaire du snack et des locations

Questions financières

➤ Vote des budgets

○ Approbation des comptes administratifs 2017

Le conseil municipal, en l'absence du Maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2017 de l'ensemble des budgets qui présentent :
 - un excédent de 313 381€57 pour le budget général,
 - un excédent de 72 826€27 pour le budget camping - site de loisirs du Paluet,
 - un déficit de 100 746€79 pour le budget locaux commerciaux,
 - un excédent de 96 607€53 pour le budget eau,
 - un déficit de 15 869€78 pour le budget lotissement de la Croix Mission,
 - un excédent de 107 356€29 pour le budget chaufferie centrale
- note que, compte tenu des résultats antérieurs, la trésorerie globale de la commune, au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 473 555.09€ (hors CCAS) et à 479 259.61€ (CCAS inclus).
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs sous la présidence de la première adjointe.

○ Approbation des comptes de gestion

Le conseil municipal

- prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,
- les approuve à l'unanimité.

○ Fiscalité locale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- vote les taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti), à taux constants par rapport à l'année 2017, sans augmentation :
 - TH taux 2017 : 14.266 taux 2018 : **14.266**
 - TF bâti taux 2017 : 19.158 taux 2018 : **19.158**
 - TF non bâti taux 2017 : 84.831 taux 2018 : **84.831**

○ Affectations résultats 2017 et budgets primitifs 2018

Le maire présente au conseil municipal ses propositions 2018 pour l'affectation des résultats antérieurs, et concernant le détail des 6 budgets primitifs :

- le **budget général** de la commune s'équilibre à hauteur de 1 358 409 € en fonctionnement et 1 372 120 € en investissement;
- celui du **camping-site de loisirs du Paluet** s'équilibre à hauteur de 399 679 € en fonctionnement et 236 319 € en investissement;
- celui de l'**eau** s'équilibre à hauteur de 262 217 € en fonctionnement et 574 000 € en investissement ;
- celui des **locaux commerciaux** s'équilibre à hauteur de 174 668 € en fonctionnement et 2 062 601 € en investissement ;
- celui du **lotissement de la Croix Mission** s'équilibre à hauteur de 278 965 € en section de fonctionnement et 229 645 € en section d'investissement ;
- celui de la **chaufferie centrale** s'équilibre à hauteur de 176 851 € en fonctionnement et présente un suréquilibre de 83 856 € en investissement (52 013 € en dépenses et 135 869 € en recettes).

Après avoir obtenu réponses aux questions, demandes de précisions ou d'informations relatives aux projets 2018 et aux recherches de financements, le conseil municipal adopte à l'unanimité les 6 budgets primitifs.

Questions diverses

➤ Proposition suivi site Internet

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à la restructuration complète du site Internet de la commune avec le concours de la société "rue des enfants".

Le travail de base pour lequel le prestataire avait été retenu est effectif et le site opérationnel mais il présente une proposition complémentaire qui permettrait d'en assurer le suivi.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition de la société "rue des enfants" représentée par Mme Isabelle BOUVIER/BOILEAU pour un forfait global mensuel de 600€ HT (TVA non applicable) frais de déplacement compris comprenant :
 - o rédaction d'articles et de posts pour les réseaux sociaux
 - o accompagnement des personnels
 - o réunions d'échanges, de travail avec les associations, élus, salariés de la commune, à MATOUR (environ 3/4 fois/mois).

➤ Feux d'artifice

Jean Claude WAEBER présente à l'assemblée le devis de la société ARSOTEC, spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, en vue d'organiser l'animation de la fête de la piscine du 14 août prochain.

Il précise que la prestation est équivalente à celle de 2017 pour le même tarif.

Le conseil municipal, décide :

- d'accepter le devis de feux d'artifice proposé par la société ARSOTEC, pour un montant HT de 3 687.76 € (soit 4 425.31 TTC)
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et en particulier de signer le bon de commande.

➤ Autorisation d'angioplastie à CHALON SUR SAONE

Le Maire rappelle au conseil municipal la situation actuelle de l'hôpital de Chalon sur Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques, ainsi que sa délibération 116/2017 attirant l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de sa commune.

Il précise que le dossier a connu différentes étapes mais, qu'à l'heure actuelle, la décision n'est toujours pas prise de façon claire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Centre Hospitalier fait un recours contentieux au Tribunal Administratif contre la décision de l'Agence Régionale de Santé de mai 2017 après le rejet du recours hiérarchique.

Le projet de Plan Régional de Santé (PRS) en cours de concertation propose de confier à un Groupement de Coopération (GCS) sanitaire de cardiologie la décision d'ouvrir ou non un centre d'angioplastie coronaire à Chalon selon des critères inatteignables. Ce projet a été refusé par les instances de l'Hôpital et en particulier son Conseil de Surveillance le 26 mars 2018.

Une contre-proposition sera soumise dans les tous prochains jours à l'Agence Régionale de Santé. Elle est fondée sur des conventions rapides et le rétablissement des relations entre les hôpitaux publics de la Région, un Plan Régional de Santé indiquant sans ambiguïté le besoin d'un centre à Chalon et enfin la signature d'un GCS comme outil de collaboration et de suivi pour les années à venir.

Le conseil municipal, face à ces nouveaux éléments, tient à renouveler son soutien à l'hôpital de Chalon sur Saône et à insister sur le caractère structurant de ce projet pour la prise en charge des patients cardiaques de la Saône et Loire, en complément du Centre hospitalier de Mâcon.

➤ Avis relatif au projet de planification des activités de soins du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2022

Le Maire fait part au conseil municipal de différentes délibérations émanant de plusieurs collectivités et en particulier celle de la ville d'AUTUN :

" Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article R.1434-1 ;

Vu la présentation du Projet Régional de Santé Bourgogne Franche Comté 2018-2022 ;

Vu la Politique Régionale de l'Organisation des Activités de Soins présentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté ;

Considérant que ce projet est soumis à une consultation auprès de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), du Préfet de Région, des collectivités territoriales de la Région Bourgogne Franche Comté et du Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant que les autorités consultées disposent de trois mois pour transmettre leur avis à l'ARS à compter de la date de publication ;

Considérant qu'il ne remplit par sa mission première qui est de fournir une information complète et transparente aux parties prenantes sur la stratégie pluriannuelle de l'Agence Régionale de Santé. Ce document, de plus de 600 pages, n'indique pas précisément l'évolution des services. Sont seulement énoncés des ratios sur des zones

géographiques très vastes qui laissent toute latitude aux structures administratives régionales pour faire des choix discutables ;

Considérant qu'on ne peut que déplorer que ce projet considère comme une fatalité pour la Saône-et-Loire à la fois la baisse de la population et le manque de personnels de santé. Or, à tous les échelons, communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux, les élus mettent en œuvre des politiques d'attractivité du territoire, de formation des jeunes professionnels et de modes de conventionnement innovants dont on peut espérer qu'ils parviennent à inverser la tendance des dernières années ;

Considérant que l'ARS doit donc préciser sa stratégie dans un document succinct, présenté de manière claire et transparente, prenant en compte de manière réaliste les conditions de vie, les besoins d'accès aux services de santé de la population départementale, les effets prévisibles des politiques volontaristes des collectivités territoriales en matière d'attractivité sanitaire ainsi que la nouvelle réglementation sur les limitations de vitesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET, un avis défavorable sur le projet de planification des activités de soins du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2022.

Le conseil municipal décide d'apporter par ailleurs son soutien à la ville d'AUTUN pour garantir la pérennité de son hôpital.

➤ **Statistiques bibliothèque**

Marie-Thérèse CHAPELIER fait la synthèse du bilan statistique de la bibliothèque de MATOUR :

- + de 6 000 livres à disposition
- 71 nouvelles inscriptions d'enfants
- 131 adhérents dont 124 Matourins

Les bénévoles représentent 1.5 ETP (équivalent Temps Plein). Elle précise que les statistiques de 2017 ne sont pas significatives. De janvier à juin 2017, la Maison des Associations était en rénovation et la bibliothèque ne pouvait être ouverte qu'en dehors des heures de chantier, soit 2 heures le samedi matin, puis 2 fois 2 heures pendant le deuxième semestre. Les activités d'accueil des écoles et autres manifestations ont été arrêtées cette année-là.

Dans le cadre de l'aménagement de nouveaux locaux, la bibliothèque a bénéficié d'une subvention importante pour l'achat d'ouvrages en 2016, d'où le budget minimum de 2017. Elle indique que la formation de bibliothécaire que suit Agnès BACOT est commencée.

Le conseil municipal remercie les bénévoles pour leur implication et leur assiduité.

➤ **JSL : 3^{ème} édition des trophées des Maires**

Le Maire informe le conseil municipal que, pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental de Saône-et-Loire s'associe au Journal de Saône-et-Loire dans le cadre des Trophées des Maires 2018.

Le principe reste le même : mettre en valeur les initiatives exemplaires dans 11 domaines prioritaires allant du développement durable à la culture, en passant par l'urbanisme, le sport et la solidarité. Nouveauté cette année : une réalisation dans le domaine de la sécurité routière sera primée.

Le Maire rappelle que la commune avait participé l'année dernière et avait été lauréate.

Il propose de présenter à nouveau un dossier cette année.

Le conseil municipal :

- accepte de candidater dans le cadre des "Trophées des Maires 2018".
- charge le Maire de constituer un dossier concernant la l'atelier relais "Im'pose".

➤ **Association école de musique demande de lots**

Le Maire présente au conseil municipal une demande de l'Association des amis de l'école de musique de Sylviane GUERIN de CRECHE SUR SAONE pour bénéficier de lots à l'occasion de l'organisation d'un concours de pétanque.

Les bénéfices de cette manifestation permettront d'aider les familles des élèves musiciens à financer leur participation à la finale des Coupes d'Europe, le 02 novembre 2018 à ST AMAND LES EAUX (59).

L'association prend en charge une partie des frais engagés, notamment le transport, l'hébergement et la restauration.

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association "école de musique de Sylviane GUERIN", à l'occasion de l'organisation de son concours de pétanque, les lots suivants :
 - o une carte de 10 entrées au cinéma de MATOUR - salle Patrice LECOMTE
 - o une carte de 10 entrées à la piscine de MATOUR pour la saison 2018
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile.

➤ **Demande de subvention centre de loisirs de Colombier en Brionnais**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du centre de loisirs de COLOMBIER EN BRIONNAIS

➤ **Conscrits**

Le Maire fait part au conseil municipal du déroulement des deux journées des conscrits des 14 et 15 avril. Quatre élus participeront à la sécurisation du défilé.

➤ **Marché de producteurs**

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal la tenue de 6 marchés de producteurs durant la saison estivale. Elle précise que l'association de l'Ecole de Musique de la Haute Grosne en assurera l'animation. Elle propose que leur soit attribuée la somme de 250€ par marché en dédommagement de leurs frais. Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de verser la somme de 1 500€ sous forme de subvention à l'association de l'école de musique.

Informations diverses

- **Bulletin municipal "le Sarriron" et de St Pierre le Vieux**
- **Rapport d'activité ATD71**
- **Invitation 40 ans menuiserie VOUILLON 21/04/2018 – de 11h00 à 18h00**
- **Météo mars 2018**

Dates à retenir

Com technique : 17/04 – 20h30

15/05 – 20h30

Com tourisme 17/04 – 20h30

15/05 – 20h30

Maire adjoints : 07/05 – 20h30

04/06 – 20h30

02/07 – 20h30

Réunion groupe de travail "Budget-volet investissements" lundi 16/04 - 17h00

Corvée Désherbage cimetière : 05/05 à partir de 8h30

Séance levée à 22h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 22 mai 2018 – 20h30 salle du conseil
--